

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 49

N°213

En exercice : 49

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 28

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2018

L'AN deux mille dix huit, le 18 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 octobre 2018, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, KOUAME Akoua Marie, PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AISSAOUI Djamila, BIDAL Damien, ALI CHERIF Arab, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Sophie VALLY

Madame Sandrine LE MOINE

Madame Leila TLILI

Monsieur Jean-Jacques KARMAN

Monsieur Jean-François MONINO

Madame Soizig NEDELEC

Madame Danielle MARINO

Monsieur Eric PLEE

Monsieur Fethi CHOUDER

Monsieur Nourredine KADDOURI

Monsieur Marc RUER

Monsieur Antoine WOHLGROTH

Monsieur Mohamed Fathi TLILI

Monsieur Lionel DONNET

Monsieur Pascal BEAUDET

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Kilani KAMALA

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Alice FAGARD

Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI

Monsieur Guillaume SANON

Madame Akoua Marie KOUAME

Madame Hana RABAH

Madame Mériem DERKAOUI

Monsieur Omar AÏT-BOUALI

Madame Thérèse MBONDO

Monsieur Jean-Yves VANNIER

Monsieur Rachid ZAÏRI

Madame Ling LENZI

Madame Evelyne YONNET

Monsieur Daniel GARNIER

Monsieur Damien BIDAL

Secrétaire de séance : Silvère Rozenberg

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Ressources Humaines/Service Développement des Compétences

OBJET : Protocole d'organisation des élections professionnelles du 6 décembre 2018

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu le Code du Travail, Art. L4121-3 et L4122-1 et 2,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, et notamment ses articles 32,33 et 33-1,

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4,8 et 26 ;

Vu le décret n°2011-2010 du 27 décembre 2011 relatif aux comités techniques et aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 133 du conseil municipal du 14 juin 2018 portant organisation et composition du comité technique commun au CCAS, à la Caisse des Ecoles et à la Ville d'Aubervilliers ;

Considérant que le 6 décembre 2018 auront lieu les élections professionnelles qui aboutiront au renouvellement des représentants du personnel siégeant au comité technique et par désignation des organisations syndicales, compte tenu du nombre de voix obtenues lors des élections au CT, du comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ;

Considérant que pour garantir le bon déroulement de ces élections, un protocole d'accord est établi entre la ville d'Aubervilliers et les organisations syndicales candidates pour évoquer la composition du CT, l'information aux électeurs, l'organisation du bureau de vote, le déroulement du scrutin et du dépouillement ;

Adoption à l'unanimité par 44 pour

DELIBERE :

DECIDE d'autoriser la maire ou son délégataire à signer le protocole d'organisation des élections professionnelles du 6 décembre 2018.

Reçu en préfecture le : 19/10/18
Publié le : 19/10/18
Certifié exécutoire : 19/10/18

Pour la Maire,
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

